

Règlement Sylver Trail 2025

Article 1 : Organisation

Le Sylver trail est organisé par l'Association Sport Roy de Bois le Roi (Loi 1901) le dimanche 30 mars 2025.

Article 2 : Parcours/détails



21Km de jour, départ à 9h30 devant la salle des fêtes de Bois le Roi (27220), arrivée au même endroit que le départ.

13Km de jour, départ 9h45 devant la salle des fêtes de Bois le Roi, arrivée au même endroit que le départ.

7Km de jour, départ 10h (coureurs et marcheurs) devant la salle des fêtes de Bois le Roi, arrivée au même endroit que le départ.

Barrières horaire : Temps maxi est de 3h30 pour franchir la ligne d'arrivée

Article 3 : Licences/ Parcours prévention santé FFA

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

** une attestation Parcours Prévention Santé ou copie de votre licence sportive en cours de validité, uniquement FFA.

Article 4 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par la société MPSE Timing utilisant un système de chronométrage électronique. Des points de contrôle pourront être effectués pendant les courses.

Article 5 : Classement/ récompenses

Le classement général « scratch » sera mis à disposition sur le lieu de l'arrivée : seuls les 3 premières femmes et les 3 premiers Hommes de chaque course (hors marcheurs) seront récompensés.

1 cadeau souvenirs sera distribué à tous les finisseurs.

Article 6 : Retrait des dossards

A partir de 8h30 le dimanche 30 mars 2025 et jusqu'à 20 minutes avant l'heure du départ dans la salle polyvalente (nouvelle salle) de Bois le Roi.

Article 7 : Assurances

Responsabilité civile : l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents de la manifestation.

Individuelle accident et rapatriement : chaque coureur doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve incluant les frais de recherche et de secours.

Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 8 : Equipement

Une petite réserve d'eau est conseillée pour les 7 et 13km car il n'y aura pas de ravitaillement sur ces parcours. Un ravitaillement est prévu à mi-course pour le 21km.

Article 9 : Droit à l'image

Avec son engagement signé et son dossard sur lui, le participant autorise l'organisation à diffuser son image sur les supports qu'il utilise pour se faire connaître.

Article 10 : Inscriptions

Les inscriptions se feront de préférence en ligne sur le site de Pro Timing.
Des inscriptions de dernière minute seront acceptées jusqu'à 1h avant le départ.

Article 11 : Abandon

Sauf cas d'urgence médicale, tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement se présenter à un signaleur ou au responsable du point de ravitaillement le plus proche afin de lui remettre sa puce. Chaque coureur quittant un point de contrôle chronométrique doit par conséquent se sentir capable de rallier le point suivant ou l'arrivée.

*** Un serre-file sera sur chaque parcours pour être certain qu'il ne reste aucun participant sur le parcours***